

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue à huis clos le lundi 9 novembre 2020, à 19 h 30, au centre communautaire de Sayabec, 6 rue Keable, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;
Siège #2 : Madame Manon Lacroix;
Siège #3 : Monsieur Hugues Berger;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;
Siège #5 : Madame Marie Element;
Siège #6 : Monsieur Bruno Côté.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, et madame Chimène Ngomanda, secrétaire-trésorier adjointe, sont aussi présents à cette séance.

Résolution 2020-11-265

Protocole de la rencontre

CONSIDÉRANT que notre région est en zone orange et qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

CONSIDÉRANT que lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que l'enregistrement de celle-ci soit rendu public sur la page Facebook de la municipalité.

Résolution 2020-11-266

Ordre du jour

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire
9 novembre 2020
Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du maire et protocole de réunion;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour;
4. Dispense de lecture et adoption du procès-verbal d'octobre 2020;
5. Comptes à accepter – Octobre 2020;
6. Administration :
 1. Concours Bénévoles de l'année;
 2. Suivi du maire;
 3. Compte courant – Paiement des factures excédant 5 000 \$;
 4. Calendrier des séances 2021;
 5. Soumission Métronomie – Centre communautaire;
 6. Planification stratégique – Adoption;
 7. Modifications aux résolutions 2019-10-318 et 2019-08-285;
 8. Facture à la MRC pour le dossier de contestation Uniboard – Radiation;
 9. Fermeture de comptes;
 10. Comité du 125^e – Décompte final (dépôt);
 11. États comparatifs (dépôt);
7. Invitations et demandes d'appui :
 1. Recommandations du comité des dons;
8. Sécurité publique :
 1. Rencontre régionale d'intervention en sécurité civile pour la COVID-19 – Suivi;
9. Transport :
 1. Axe à double vocation;
 2. Véloroute Desjardins de La Matapédia – Nomination du conseiller délégué;
10. Hygiène du milieu :
 1. Groupe Bouffard – Remboursement de la garantie de soumission;
11. Aménagement, urbanisme et développement :
 1. Modifications règlements d'urbanisme 2020-20 (reporté);
 2. Plan concept de lotissement et de tracés de rues – Mandat au service d'urbanisme;
 3. Projet marina et pointe du lac – Nomination du comité de travail;
12. Loisir et culture :
 1. Centre sportif David-Pelletier – Affiches publicitaires – Nomination du comité de travail;
 2. Centre de conditionnement physique :
 - a) Entente avec Gym Art Fitness;
 - b) Demande de remboursement;
 3. Projet *Sentiers intergénérationnels* – Présentation et appui au CDSSES;

4. Règlement 2020-07 décrétant une dépense de 59 900 \$ et un emprunt de 59 900 \$ pour l'acquisition d'une surfaceuse électrique – Adoption;
13. Santé et bien-être :
 1. ;
14. Projets d'investissement :
 1. Réfection de la route du Lac-Malcolm :
 - a) Règlement 2020-04 – Paiement de factures;
 - b) Directives de changements;
 - c) Dénonciation de contrat;
15. Affaires nouvelles :
 1. Nomination d'un vérificateur ad hoc;
 2. Nomination d'un procureur pour représenter la municipalité de Sayabec;
 3. _____;
16. Période de questions;
17. Ajournement de la séance.

Période de questions :

La séance se tenant à huis clos, il est tenu une première période de questions au cours de laquelle les membres du conseil municipal répondent aux questions posées en commentaires de la séance qui est diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Sayabec.

Résolution 2020-11-267

Procès-verbaux

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 tel que rédigé.

Résolution 2020-11-268

Comptes à accepter

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver le bordereau des dépenses du mois d'octobre 2020 annexé au présent procès-verbal, pour un montant de 77 932.65 \$, comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires.

Je, soussigné Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, atteste que la Municipalité de Sayabec dispose des crédits suffisants pour assumer

le paiement de ces dépenses.

6.1. Les membres du conseil municipal font la présentation des candidatures soumises par les différents organismes de la municipalité pour le concours bénévole de l'année.

Résolution 2020-11-269

Administration – Nomination des bénévoles de l'année

CONSIDÉRANT l'importance de reconnaître et de souligner l'apport des bénévoles à notre municipalité;

CONSIDÉRANT les candidatures transmises à la municipalité dans le cadre du concours *Bénévoles de l'année* organisé par la MRC de La Matapédia;

Il est proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer monsieur Rémi Lefrançois, bénévole de l'année 18 ans et plus, et madame Charlotte Dumais, bénévole de l'année moins de 18 ans.

Administration – Informations et suivi du maire :

6.2. Suivi du maire concernant différents dossiers.

Résolution 2020-11-270

Compte courant – Paiement de factures excédant 5 000 \$

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 75 598.87 \$, taxes incluses, puisqu'individuellement, elles excèdent 5 000 \$.

<u>Date</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Numéro de la facture</u>	<u>Description</u>	<u>Total de la facture</u>
6 oct. 2020	Centre du Camion Denis inc	WF57699	Inspection mécanique, pièce à l'inspection, remplacer 2 hoses prestone et pompe primer à fuel sur le camion Mack	6 263.65 \$
9 sept. 2020	Chemtrade	92971276	30004 kg de ferric sulfate 60%	9 624.70 \$
20 oct. 2020	Eurovia Québec Construction inc	CA04.0.0018001322	Rapicéage rues de la Municipalité	17 360.51 \$
5 oct. 2020	Eurovia Québec Construction inc	CA04.0.0018001157	Asphaltage rue Roger	24 593.15 \$
24 sept. 2020	CWA	36481	Remplacement de la pompe de distribution pompe # 2	8 892.29 \$
TOTAL				66 734.30 \$

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent que ces dépenses prévues au budget soient payées à même le budget courant au

compte 500714.

Résolution 2020-11-271

**Administration – Calendrier
des réunions 2020**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021.
- Que ces séances se tiendront le lundi (sauf exception) et débiteront à 19 h 30.

SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL MUNICIPAL	
ANNÉE 2021	
MOIS	DATE
JANVIER	11
FÉVRIER	8
MARS	8
AVRIL	5
MAI	3
JUIN	7
JUILLET	5
AOUT	9
SEPTEMBRE	7*
OCTOBRE	4
NOVEMBRE	15
DÉCEMBRE	6 et 13 Présentation du budget 2022

* Réunion le mardi

Résolution 2020-11-272

**Administration – Soumission
Métronomie – Autorisation**

Proposé par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'achat de divers équipements de sonorisation au centre communautaire afin de simplifier l'utilisation de la technique pour tous les locataires du centre.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent la soumission #11525 transmise par Métronomie Ltée le 6 octobre dernier. Cette soumission s'élevant à 25 891.07 \$, taxes incluses, est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Résolution 2020-11-273

Administration –
Planification stratégique

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter la planification stratégique 2020-2025 telle que présentée aux membres du conseil municipal lors de la rencontre du 13 octobre dernier. La planification stratégique 2020-2025 sera présentée aux contribuables lors de la rencontre d'adoption du budget du 14 décembre prochain.

Résolution 2020-11-274

Compte courant – Correction
de la résolution 2019-10-318

CONSIDÉRANT la résolution 2019-10-318 au sujet de la réserve financière des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée dans la première phrase du deuxième paragraphe;

Il est proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de remplacer, dans la première phrase du deuxième paragraphe, « soit payée à même la réserve financière pour l'assainissement des eaux » par « soit payée à même la réserve financière pour les matières résiduelles ».

Résolution 2020-11-275

Compte courant – Correction
de la résolution 2019-08-285

CONSIDÉRANT la résolution 2019-08-285 au sujet de la migration du serveur;

CONSIDÉRANT qu'une information est incomplète concernant la durée du paiement au fonds de roulement.

Il est proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de modifier la dernière phrase de la résolution pour qu'elle se lise comme suit : « Cette dépense sera financée par le fonds de roulement de la municipalité sur 5 ans à compter de 2020 et à raison d'un montant de 648 \$ par année. »

Résolution 2020-11-276

Administration – Facture
4823 – Radiation

CONSIDÉRANT le dossier de la contestation et de la baisse d'évaluation de l'usine Uniboard clos;

Il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la radiation de la facture 4823 émise à la MRC de La Matapédia pour des remboursements de quotes-parts 2013-2014.

Résolution 2020-11-277**Administration – Fermeture
de comptes et transfert de
fonds**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la fermeture des comptes suivants et le transfert des soldes résiduels au compte courant 500 714.

<u>Numéro de folio</u>	<u>Projet associé</u>
Folio # 61 627	Eau potable
Folio # 61 541	Prolongement route 132 Est
Folio # 61 260	Centre sportif – Système de réfrigération
Folio # 61 540	Réhabilitation du 7, boul. Joubert Est
Folio # 508 878	Mise aux normes de l'eau potable
Folio # 61 744	Rang 2 vers St-Cléophas
Folio # 61 743	Route Pouliot et rang 2

6.10. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le sommaire du rapport final du Comité du 125^e. Au total, un montant de 61 688.58 \$ a été remis à la municipalité et servira de mise de fonds pour la réalisation d'un projet de jeux d'eau.

6.11. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le dépôt et la présentation des états comparatifs de la municipalité en date du 30 septembre 2020 ainsi que les prévisions au 31 décembre 2020.

Résolution 2020-11-278**Liste des appuis et des dons -
Approbaton**

Suivant les recommandations du Comité des dons, il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver les dons suivants :

<u>Demandeur</u>	<u>Projet/événement</u>	<u>Don/commandite</u>
Grands Amis de La Vallée	Fonctionnement	Don symbolique – 50 \$
Chambre de commerce	Campagne annuelle des fêtes	900 \$
Maison de la Culture	Projet La Maison s'active	1 000 \$
CPA Frimousse	Fonctionnement	3 500 \$
Moisson Vallée	Guignolée	250 \$
	TOTAL	5 700 \$

8.1. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2020-11-279

**Transport – Programme
d’aide à la voirie locale –
Chemin à double vocation**

ATTENDU QUE la demande d’aide supplémentaire pour l’entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères du programme d’aide supplémentaire pour l’entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Sayabec, l’information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d’un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d’une nouvelle demande de compensation;

ATTENDU QUE l’information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l’année en cours.

Nom des chemins sollicités	Volume (m³)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés /année
Route Pouliot		Fibres de bois (Uniboard)	27 458

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de demander au ministère des Transports une compensation pour l’entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné, et ce, sur une longueur totale de 1,49 km.

Résolution 2020-11-280

**Transport – Véloroute
Desjardins de La Matapédia –
Nomination d’un conseiller**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer monsieur Patrick Santerre, conseiller, afin qu’il siège comme représentant municipal sur le conseil d’administration de la Véloroute Desjardins de La Matapédia, tronçon matapédien de la Route verte.

Résolution 2020-11-281

**Hygiène du milieu – Groupe
Bouffard – Remboursement**

CONSIDÉRANT la fin du contrat avec l'entreprise Groupe Bouffard pour le transport du matériel pour la chaufferie à la biomasse;

CONSIDÉRANT que tous les dossiers ont été réglés entre l'entreprise et la municipalité de Sayabec;

Il est proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'effectuer le remboursement du chèque de garantie de 5 000 \$ à l'entreprise Groupe Bouffard permettant ainsi de clore ce dossier de façon définitive.

11.1 Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2020-11-282

**Urbanisme – Plan concept de
lotissement et de tracés de
rues – Mandat au service
d'urbanisme**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'offre de services 2020-22 du service d'urbanisme de la MRC de la Matapédia afin de leur confier le mandat pour la préparation d'un plan concept de lotissement pour les secteurs des chemins Hallé, Marcoux et Turcotte.

Résolution 2020-11-283

**Aménagement, urbanisme et
développement – Projet
marina et pointe du lac –
Nomination d'un comité de
travail**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer messieurs Patrick Santerre et Bruno Côté, conseillers, ainsi que Marcel Belzile, maire, et Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, afin qu'ils forment ensemble le comité de travail concernant le projet de développement d'une marina et de la pointe du lac Matapédia.

Résolution 2020-11-284

**Loisir et culture – Centre
sportif David-Pelletier –
Affiches publicitaires –
Nomination d'un comité de
travail**

Proposé par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu

unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer messieurs Patrick Santerre, conseiller, Martin Roy, chef d'équipe aux travaux publics, ainsi que madame Vanessa Fillion, coordonnatrice des loisirs, afin qu'ils forment ensemble le comité de travail responsable de l'harmonisation des affiches publicitaires au Centre sportif David-Pelletier.

Résolution 2020-11-285

Loisir et culture – Centre de conditionnement physique – Entente avec Gym ArtFitness

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'offre de services du Gym ArtFitness qui, en échange d'un montant équivalent à 50 % des inscriptions, s'engage à assurer l'entretien de nos équipements en plus de soutenir la municipalité pour la mise à jour de notre centre de conditionnement physique en offrant des conseils et un partenariat sur l'achat d'équipements.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal mandatent monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, ainsi que madame Vanessa Fillion, coordonnatrice des loisirs, à préparer et signer, pour et nom de la municipalité, l'entente de partenariat avec le gym ArtFitness.

Résolution 2020-11-286

Loisir et culture – Centre de conditionnement physique - Remboursement

CONSIDÉRANT les mesures mises en place par le gouvernement afin de limiter la propagation de la COVID-19;

CONSIDÉRANT la fermeture du centre de conditionnement physique en date du 15 mars jusqu'au 12 juillet 2020 inclusivement;

CONSIDÉRANT que madame Mélanie-Gabrielle Gagnon avait pris un abonnement de trois (3) mois débutant le 14 janvier 2020 qu'elle n'a pas réactivé lors de la reprise des activités le 13 juillet 2020;

CONSIDÉRANT la demande de madame Gagnon pour un remboursement de la partie non utilisé de son abonnement au centre de conditionnement physique;

CONSIDÉRANT que madame Gagnon ne désire pas reprendre son abonnement en regard de la situation actuelle de la COVID-19;

Il est proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de faire le remboursement des jours restants de l'abonnement de madame Mélanie-Gabrielle Gagnon pour un montant de 26.70 \$. Le dépôt de 10 \$ sera aussi remis au client sur retour de la carte à puce.

12.3. Madame Marie Element, conseillère et présidente du Comité de développement socio-économique de Sayabec, présente le projet des « Sentiers intergénérationnels » présenté au Fonds Régions et Ruralité (FRR) de La Matapédia. Le projet vise à faire l'acquisition de matériel pour faciliter l'entretien des sentiers Mic-Mac, assurer la sécurité de ceux-ci et aussi bonifier l'offre de services en proposant, en location, divers équipements (raquettes, fat bike, ski Hok).

Résolution 2020-11-287

Loisir et Culture – Projet du CDESES - « Sentiers intergénérationnels » - Appui municipal

CONSIDÉRANT que les sentiers Mic-Mac font partie des infrastructures de loisirs de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sayabec a toujours eu à cœur le développement et le maintien de son offre d'activités en loisir et culture afin d'offrir à ses citoyens un milieu de vie stimulant et attractif;

CONSIDÉRANT que le projet « *Sentiers intergénérationnels* » du Comité de développement socio-économique de Sayabec (CDESES) permettra d'actualiser les sentiers Mic-Mac tout en offrant aux citoyens de belles occasions de prendre l'air et de profiter de l'hiver;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de soutenir le Comité de développement socio-économique de Sayabec (CDESES) et de s'engager à verser un montant de 25 908.47 \$ au CDESES afin de permettre la réalisation du projet « *Sentiers intergénérationnels* ».

Résolution 2020-11-288

Règlement 2020-07 décrétant une dépense de 59 900 \$ et un emprunt de 59 900 \$ pour l'acquisition d'une surfaceuse électrique – Adoption

ATTENDU QUE la Municipalité de Sayabec désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 10 août 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que le règlement suivant portant le numéro 2020-07 soit adopté et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à acquérir une surfaceuse électrique de marque Zamboni, modèle 650 de l'année 2016 pour une dépense au montant de 59 900 \$.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 59 900 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAYABEC CE 9 NOVEMBRE 2020

Marcel Belzile
Maire

Joël Charest
Directeur général et secrétaire-
trésorier

Cette résolution abroge et remplace la résolution 2020-09-233.

Résolution 2020-11-289**Réfection de la route du Lac-Malcolm – Règlement 2020-04 – Paiement de factures**

Proposé par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas pour une somme de 2 168 778.34 \$, taxes incluses, pour des travaux liés au projet de réfection de la route du Lac-Malcolm.

Règlement 2020-04 - Réfection de la route du Lac-Malcolm								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup (LER Inc.)	15878	24 406.70 \$	2 434.57 \$	1 220.34 \$	1 217.29 \$	25 623.98 \$	28 061.61 \$	30-sept-20
								Contrôle qualitatif des matériaux - Honoraires professionnels
Eurovia Québec Construction inc.	18001544	1 910 223.79 \$	190 544.82 \$	95 511.19 \$	95 272.41 \$	2 005 496.20 \$	2 196 279.80 \$	05-nov-20
								Décompte #5
	18001546	-48 326.22 \$	-4 820.54 \$	-2 416.31 \$	-2 410.27 \$	-50 736.49 \$	-55 563.07 \$	05-nov-20
								Retenue #5
TOTAL		1 886 304.27 \$	188 158.85 \$	94 315.22 \$	94 079.43 \$	1 980 383.69 \$	2 168 778.34 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 1 980 383.69 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit payée par le règlement 2020-04. Les montants de la TPS ainsi que les 50 % restants de la TVQ pour un montant total de 188 394.65 \$ demeurent payés par le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2020-11-290**Réfection de la route du Lac-Malcolm – Directives de changement**

Proposé par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sayabec, les directives de changement suivantes :

- DC-C19 concernant l'ajout d'éléments de signalisation et de marquage de la chaussée;
- DC-C22 concernant la modification du profil de la chaussée;

Par la même résolution, les membres du conseil acceptent les frais reliés à chacune des directives de changement pour un total de 18 941.15 \$, plus taxes, soit :

- 18 941.15 \$, plus taxes, pour la DC-C19;
- Aucun cout supplémentaire pour la DC-C22;

14.1c. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose une dénonciation de contrat de l'entreprise Maurice Bélanger Paysagiste inc. dans le cadre du projet de réfection de la route du Lac-Malcolm.

Résolution 2020-11-291

Nomination d'un vérificateur ad hoc

CONSIDÉRANT que l'article 966.5 du Code municipal du Québec prévoit qu'à n'importe quelle époque de l'année, s'il le juge à propos, le conseil doit aussi faire faire, par un ou des vérificateurs ad hoc nommés spécialement pour les fins du présent alinéa, la vérification des comptes de la municipalité, pour les ou pour chacune des cinq années antérieures, pourvu que semblable vérification spéciale n'ait pas déjà été faite pour l'année ou les années en question ou qu'une telle vérification ne fasse partie du mandat de vérification des municipalités et des organismes municipaux de la Commission municipale du Québec en vertu de la Loi sur la Commission municipale (chapitre C-35).

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal de Sayabec jugent à propos de faire faire la vérification des comptes de la Municipalité

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton à titre de vérificateur ad hoc pour effectuer la vérification des comptes de la municipalité de Sayabec pour l'exercice financier 2020. Le vérificateur ad hoc devra ensuite faire part de ses observations dans un rapport qui sera remis aux membres du conseil municipal ainsi qu'au directeur général et secrétaire-trésorier.

Résolution 2020-11-292

Mandat aux procureurs de la municipalité de Sayabec – Dossier d'employé # 170-08

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater l'étude Avocats BSL inc. et ses procureurs, dont Me Rodrigue Joncas, afin de conseiller, accompagner et, si requis, représenter la Municipalité de Sayabec dans son dossier en droit du travail consigné à l'étude Avocats BSL inc. et portant le numéro de référence 170-08, étant entendu que les services professionnels seront facturés selon les termes du « Mandat et convention d'honoraires », lequel est joint à la présente.

Période de questions :

La séance se tenant à huis clos, il est tenu une seconde période de questions au cours de laquelle les membres du conseil municipal répondent aux questions posées en commentaires de la séance qui est diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Sayabec.

Résolution 2020-11-293**Ajournement de la séance**

Proposé par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 21h49 et qu'elle soit ajournée au 16 novembre 2020 à compter de 19 h 30.

Marcel Belzile
Maire

Joel Charest
Directeur général et secrétaire-
trésorier

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JC/ib